

Club de golf Montcalm Inc.

1800, Chemin Nadeau, Saint-Liguori (Québec) J0K 2X0 (450) 834-6981

info@golfontcalm.qc.ca

Formulaire d'abonnement - renseignements sur le membre

Noms:	Monsieur:	_____	no.	_____
	Madame:	_____	no.	_____
Adresse permanente:	Rue:	_____		
	Ville:	_____	Code postal :	_____
	Courriel:	_____		
Téléphone principal :	Téléphone:	()	_____	
Date naissance:	Monsieur:	_____	Madame:	_____
Occupations :	Monsieur:	_____	Madame:	_____
	Téléphone bureau :	()	Téléphone bureau :	()

Abonnement 2011

Catégories	Nombre	Coût	Montant
Membre temps plein			
Couple temps plein			
Membre à la carte			
Membre semaine (sauf jours fériés)			
Couple semaine (sauf jours fériés)			
Membre PM spécifier temps plein ou semaine 12h30			
Jeunes adultes, spécifier 19 à 25 ans ou 26 à 32 ans			
Étudiant			
Junior			
Comité		35.00	
Golf Québec		25.00	
Interclub		10.00	
Handicap (obligatoires pour toutes les catégories de membres)		10.00	
Inscription (pour les nouveaux membres)		100.00	
Un dépôt de 500\$ par personne est exigé au plus tard le 1er décembre 2010 <u>Le paiement final de l'abonnement est dû le 1er avril 2011</u>	Sous-total taxable		
	TPS 5% (101020717)		
	TVQ 8.5% (1000807491)		
	Total à payer		
	Dépôt		
Réservé à l'administration :	Macaron:	Carte:	GGGolf:
		Balance à payer	

Mode de paiement:

Comptant	<input type="checkbox"/>
Chèque	<input type="checkbox"/>
Mastercard	<input type="checkbox"/>

Visa accord D	<input type="checkbox"/>	date limite : 31 déc.2010
Visa	<input type="checkbox"/>	
DD	<input type="checkbox"/>	

En cas d'annulation

- Avant le début de la saison
 - Le dépôt sera remis moins 100.00\$ par personne de frais d'administration.
 - L'acompte peut être reporté à la saison prochaine sans pénalité.
- En cours de saison :
 - **Un montant pourra être remboursé pour raisons de santé seulement.**
 - Le montant remboursé sera calculé sur le coût total de l'abonnement, en fonction du prorata des mois écoulés, basé sur une saison de six mois (mai à octobre). Des frais d'administration de 25% du montant remboursé ou 100\$ minimum, seront imputés.
 - Le montant perçu peut être reporté à la saison suivante, en fonction du prorata des mois écoulés, basé sur une saison de six mois (mai à octobre). Dans ce cas, aucun frais d'administration ne sera imputé.

Changement de catégories

- Un changement de catégorie de membre en cours de saison peut entraîner des frais.

Le club de golf Montcalm n'est pas responsable des équipements laissés en entreposage durant la saison.

Je m'engage à respecter tous les règlements du Club de golf Montcalm et à promouvoir l'image du Club de golf Montcalm en tout temps.

J'accepte que mes coordonnées soient publiées dans le bottin des membres.

Signature : _____ Date: _____

Signature : _____ Date: _____

Catégories de membres et privilèges

Membre à temps plein

- Accès au terrain en tout temps
- Priorité de réservations pour tous les jours de la semaine, 3 jours avant la journée.
- Priorité de réservations dans le corridor des membres les jours de fins de semaine et les jours fériés le samedi avant.

Membre de semaine

- Accès au terrain du lundi au vendredi pour la catégorie 5 jours, sauf les jours fériés.
- Priorité de réservations pour les jours de la semaine, 3 jours avant la journée.

Membre après-midi (PM)

Temps plein: Membre à partir de 12h30 tous les jours.

Accès aux tournois suivants: qualifications d'interclubs, ouverture, capitaines, fermeture, championnat.

Semaine: Membres à partir de 12h30, du lundi au jeudi sauf les jours fériés

Membre à la carte; réguliers et étudiants.

- Mêmes privilèges que membre temps plein
- Droit de jeu réduit à payer pour chaque partie
- Pas de frais d'inscription à payer

Membre corporatif

- Accès au terrain en tout temps.
- 45 parties de golf par abonnement, valides pour la personne désignée et ses invités.
- Priorité de réservations pour tous les jours de la semaine, 3 jours avant la journée.
- Priorité de réservations dans le corridor des membres les jours de fins de semaine et les jours fériés le samedi avant.

Membre junior et étudiant

- Accès au terrain du lundi au vendredi avant 7h30 et après 10h30.
- Accès au terrain les fins de semaine et les jours fériés après 14h00
- Priorité de réservations pour tous les jours de la semaine, 3 jours avant la journée.
- Droit de participer au championnat A et à l'interclub A.
- Étudiant seulement: Peut jouer en dehors des heures prescrites en payant le droit de jeu étudiant à la carte

Corridor des membres

- À moins d'avis contraire, le samedi, dimanche et les jours fériés, le corridor des membres est le suivant :
 - La Seigr de 7h00 à 11h00
 - Le Cantre de 7h00 à 8h30

Définitions des catégories de membres

Couple

- Personnes unies par un mariage reconnu par les lois du Québec et non dissout par un divorce ou une annulation, ou qui démontrent qu'elles résident ensemble depuis plus d'un an de façon continue, et qu'elles se présentent l'une l'autre comme conjoint

Étudiant

- Étudiant à temps plein dans une institution reconnue. Doit fournir une carte d'étudiante valide ou autre preuve. Agé de 19 à 26 ans en date du 1er avril de l'année en cours.

Junior

- Agé de 11 à 18 ans en date du 1er avril de l'année en cours.

Abonnements en cours d'année

Membre mi-saison

- **À partir du 1er août. (Il n'y a pas d'abonnement partiel en début de saison.)**
- Le coût de l'abonnement est la moitié du prix régulier et doit être payé en entier à cette date.
- Les frais d'inscription, de comité et du calcul de l'handicap s'appliquent en totalité.

Membre fin de saison

- À partir du 25 septembre.
- Le coût de l'abonnement est celui décrété par la direction et doit être payé en totalité à cette date.
- Privilège de jeu pour la fin de la saison et la saison suivante.

Remboursements

Avant le début de la saison :

- Le dépôt sera remis moins 100\$ par personne de frais d'administration.
- L'acompte peut être reporté à la saison prochaine sans pénalité.

En cours de saison :

- **Un montant pourra être remboursé pour raisons de santé seulement.**
- Le montant remboursé sera calculé sur le coût total de l'abonnement, en fonction du prorata des mois écoulés, basé sur une saison de six mois (mai à octobre). Des frais d'administration de **25% de la somme (100\$ minimum)**, seront imputés.
- Le montant perçu peut être reporté à la saison suivante, en fonction du prorata des mois écoulés, basé sur une saison de six mois (mai à octobre). Dans ce cas, aucun frais d'administration ne sera imputé.